



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la commune de Nieuil-sur-Mer**

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le n°017-211702642-20220518-CM22\_38-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 19 mai 2022

## Séance du mercredi 18 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 18 mai, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

**Membres présents (25) :** Mesdames et Messieurs Marc MAIGNÉ, Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, David LOUTREUIL, Elise MANGALO, Philippe EGREMONTE, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, Carole GUÉRIN, Franck HILAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Frédérique VIGNERON, Marie-Noëlle LOIZEAU, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARÈS.

**Membres ayant donné procuration (4) :** Mesdames et Messieurs Cécile ELAMBERT à Elise MANGALO, Sandra DUPEYRON à *Philippe GAFFET*, Lionel LOISEAU à Patrick PHILBERT, Valérie DEVAUD à *Florence PHELIPPEAU*

**Membre absent :** -

<b>Délibération n° CM22-38</b>	<b>Stages Et Mini-Camp Estivaux – Mise En Place Et Tarification</b>
------------------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs pour les stages et les mini-camps estivaux  
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse qui s'est réunie le 11 avril 2022,

### Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et sur sollicitation du Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

#### - DECIDE d'organiser les stages estivaux tel que mentionnés ci-après :

- ♦ Divisés en deux groupes ouverts aux enfants de 6 à 11 ans scolarisés en classe de CP/CE/CM des écoles A. Devaud et G. Chobelet à raison de 16 enfants par groupes
- ♦ Encadrement par 2 animateurs par stage
- ♦ Du 11 au 13 juillet 2022
- ♦ Thème : « visites insolites et historiques »

#### - FIXE la tarification des stages estivaux comme suit :

TARIFS STAGES ESTIVAUX 2022					
	Tarif plein	Allocataire CAF	CAF - Quotient 3	CAF - Quotient 2	CAF - Quotient 1
			584,92 € < Q ≤ 760,00 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	0 € < Q ≤ 501,07 €
Enfants Nieuilais	79€	76€	72€	69€	66€
Enfants Hors Commune	115€	81€	Non concerné	Non concerné	Non concerné

### AR Prefecture

017-211702642-20220518-CM22\_38-DE  
Reçu le 19/05/2022  
Publié le 19/05/2022

**- DECIDE d'organiser le mini-camps tel que mentionné ci-après :**

- ♦ Activité ouverte pour 16 jeunes de 11 à 15 ans inscrits à l'Espace Jeunes
- ♦ Du 18 au 22 juillet 2022 à Royan
- ♦ Thème : « Sports et nature »
- ♦ Encadrement assuré par 2 animateurs

**- FIXE la tarification des mini-camps comme suit :**

<b>TARIFS MINI-CAMP ESTIVAL 2022</b>					
	Tarif plein	Allocataire CAF	CAF - Quotient 3	CAF - Quotient 2	CAF - Quotient 1
			584,92 € < Q ≤ 760,00 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	0 € < Q ≤ 501,07 €
Enfants Nieulais	185 €	170 €	155 €	140 €	125 €
Enfants Hors Commune	225 €	205 €	Non concerné	Non concerné	Non concerné

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

**- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers  
dans les deux mois suivant son exécution  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
pour extrait certifié conforme, le 19 mai 2022

Le Maire,  
Marc Maigné



**AR Prefecture**

017-211702642-20220518-CM22\_38-DE  
Reçu le 19/05/2022  
Publié le 19/05/2022